



### Compte-rendu du Conseil Municipal du 12/07/2021

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, VOURIOT Brigitte, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, FEVRE Mélanie, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et D'HOUTAUD Marie-Line.

Secrétaire de séance : FEVRE Mélanie

#### ATSEM – Modifications des temps de travail (emploi permanent et non permanent)

Le Maire expose que les emplois des ATSEM sont constitués comme suit :

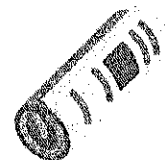
- Un emploi permanent à temps complet, 35/35ème,
- Un emploi permanent à temps non complet, 30,09/35ème.

Compte tenu de la modification des rythmes scolaires à partir de la rentrée de septembre 2021, il est nécessaire de modifier l'emploi permanent à temps non complet. Il est donc proposé une diminution du temps de travail de 30,09/35<sup>e</sup> à 29,86/35<sup>e</sup>.

Il est rappelé que pour ce qui concerne l'emploi permanent à temps complet, l'agent continuera à effectuer ses missions à hauteur de 86 % (temps partiel).

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la modification.

# FLASH HOUTAUD



#### Accueil périscolaire - Adaptation des horaires -

Lors de sa séance du 29 mars 2021, le nouveau schéma d'organisation de la semaine scolaire a été proposé pour la rentrée 2021-2022. Il a ensuite été entériné par les services de l'Education Nationale.

Il est proposé par la commission scolaire et périscolaire d'ajuster les horaires du service périscolaire, en complément des temps scolaires, selon les modalités suivantes :

#### Accueil sur inscription préalable :

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi

Matin : 7h30 à 8h15  
Midi : 11h40 à 13h25 avec Repas  
Soir : **16h10 à 17h10 avec Gouter**  
**17h10 à 18h10**

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mise en place des nouveaux horaires pour le service périscolaire selon les modalités ci-dessus et demande à l'association gestionnaire la mise en application de ce dispositif.

#### Accueil périscolaire – Adaptation des tarifs -

La nouvelle organisation de la semaine scolaire, implique un ajustement du périscolaire.

Les 3 créneaux horaires du soir de 45minutes passent en 2 créneaux de 60 minutes.

↳ Le coût horaire ne change pas, seulement adapté au temps des créneaux de 60 minutes soit de 2€22 à 5€68 selon le quotient familial des familles.



Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ajustement du tarif sur les créneaux du soir sans augmentation de la tarification.

### Carte avantages jeunes 2021-2026

Mme le Maire propose aux conseillers d'attribuer à chaque élève de CM2, en situation de départ pour le collège, la Carte avantages jeunes pendant toute la durée du mandat.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (14 pour – 1 abstention), autorise le Maire à engager les l'achat des cartes avantages jeunes.

Un temps convivial sera organisé un samedi matin de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre pour remettre à chacun des nouveaux collégiens leur carte.

### Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Budget 2021 -

Le Conseil examine la demande de participation formulée par l'association « les Francas » pour ce qui concerne l'ALSH 2021.

Une réunion a eu lieu le 3 juin 2021 et le 07 juillet 2021 avec les représentants de chacune des trois communes concernées (Houtaud, Dommartin et Vuillecin).

Compte tenu du budget prévisionnel 2021, il est proposé au Conseil Municipal la validation du budget prévisionnel, comportant la participation de la collectivité au titre de l'année 2021.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget prévisionnel 2021 présenté par les FRANCAS pour l'ALSH

- Décide qu'une participation globale sera versée par la commune porteuse (Vuillecin) à l'association « les Francas » en 2021 selon les modalités suivantes :

ALSH Petites Vacances :	3 633 €
ALSH Vacances été :	<u>5 573 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>9 206 €</b>

La répartition entre les trois communes se fera ultérieurement à l'issue des périodes.

### Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Les représentants des communes de Houtaud, Dommartin et Vuillecin se sont réunis le 03 juin 2021 et le 07 juillet 2021.

La commission scolaire et périscolaire, élargie au comité consultatif, s'est également réunie le 17 juin 2021 pour évoquer le fonctionnement (fréquentation et frais) de l'ALSH et a émis un avis soumis en séance du Conseil.

A l'issue de ces échanges avec ces instances respectives et les trois années de fonctionnement (tarif revu à la baisse, souplesse des modalités d'inscription) les inscriptions ne sont pas au rendez-vous.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de suspendre le service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dès le 31 décembre 2021.

### Convention et adhésion annuelle CPIE

Un réseau fort de 80 associations au service des territoires, le Centre Permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE) coopère et agit au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs en territoire pour un monde plus écologique et solidaire.

Mme Le Maire et Damien GUYOT adjoint délégué aux espaces naturels ont rencontré M. Benoit DEBOSKRE Président de l'association locale en date du 07 juillet.

L'association locale du CPIE du Haut-Doubs, basé à la Rivière Drugeon, encadre une formation nationale « Eco interprètes » avec un module « Savoir interpréter son territoire ».

Pour ce module les stagiaires présents dès novembre pour 5 semaines, prennent 12 jours pour des études de cas réels.

L'objectif est de leur permettre de coller au plus près de la réalité (territoire, site, besoins...), d'où l'intérêt de sujets réels ou potentiels, si possible géographiquement pas trop éloignés du CPIE.

L'étude est gratuite et reste la propriété du CPIE.

Une convention est nécessaire entre le CPIE et les communes intéressées par ce partenariat.

Une adhésion de 20 € annuelle, non obligatoire peut être envisagée.

D'autant que le CPIE du Haut-Doubs va intervenir pour un second projet à l'école de Houtaud auprès des CM1 et CM2 pour la classe bleue (sensibilisation sur l'eau) financée par la CCGP et le CPIE.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer une convention de



partenariat avec le CPIE.

- Autorise le versement annuel d'une adhésion de 20 € au profit du CPIE pour la durée du mandat.

### Convention AFER – Sensibilisation scolaire -

L'association Franc-comtoise d'Education routière est une association régie par la loi de 1901. Elle est représentée par Monsieur WARNIER Georges.

Cette association a pour objet, de « mettre en œuvre toutes actions et encourager toutes initiatives pour réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière et d'accroître la sécurité des usagers de la route ».

Ainsi, la commune de Houtaud souhaite organiser annuellement une opération de sensibilisation en direction des élèves de Grande section et Primaire.

Annuellement, l'AFER pourrait être également sollicitée pour mettre en place d'autres activités complémentaires (stages pour les seniors, avis et collectes de données sur des aménagements de voirie...).

La présente convention est conclue pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

La commune de Houtaud s'engage à verser, annuellement, à l'Association Franc-comtoise d'Education Routière la somme de 500.00€ pour subventionner son action locale en direction des scolaires sous réserve que les sensibilisations en milieu scolaire aient été effectuées.

La commune de Houtaud pourra subventionner ponctuellement d'autres missions (stages seniors, prise de mesures...).

Pour mémoire, une étude de sécurité à l'échelle de la commune a été réalisée gracieusement par l'AFER à l'automne 2020 et a été restitué lors d'une réunion en Commune le 21/01/2021.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (13 voix pour – 1 voix contre et 1 abstention), autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Franc-Comtoise d'Education Routière.

### Motion proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des

Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,

- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en Conseil d'Administration le 24 juin,

Exige : Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières et La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Demande : Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises, et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Propose de soutenir l'action de l'association des Communes forestières,
- S'oppose à l'application de ces décisions.

### Office National des Forêts - Programme de travaux 2021 -

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux qu'il est nécessaire de réaliser dans la forêt communale en 2021.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- Approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme de travaux dans la forêt communale en 2021 :

- Dépenses de fonctionnement : 51 700 € HT (contrat de prestation de services, garderie, entretien bois et forêt et frais ONF).
- Dépenses d'investissement : 13 000 € HT (6 500 € report des travaux non réalisés en 2020 + 6 500 € de travaux sylvicoles en 2021).

### Panneau Pocket – Adhésion

Le Maire présente au Conseil Municipal l'application « Panneau Pocket » partenaires de l'AMRF et de la Gendarmerie Nationale.

Ce dispositif permet la publication d'informations ou d'alertes diffusées aux administrés qui auront préalablement téléchargé l'application.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (14 pour – 1 abstention), adhère au dispositif « Panneau Pocket » pour une durée de 3 ans pour un montant de 540 € TTC (un tarif privilégié du fait de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux) auquel s'ajoutera un semestre supplémentaire d'abonnement (offre fidélité) qui portera le dispositif jusqu'au 31/01/2025.

### Sécurisation des abords de la Chapelle de la Côte (en photo d'introduction)

Après échanges avec le Département et étude approfondie des conditions relatives à l'attribution d'une subvention, il est proposé de ne pas donner suite à une demande d'aide financière, étant entendu l'urgence de l'opération.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Renonce à toute demande de subvention dans le cadre des travaux de sécurisation des abords de la Chapelle.
- Rappelle que les travaux ont fait l'objet d'une décision du Maire avec l'entreprise VETTER. Le montant du marché s'élève à 10 626.00 € HT.

### Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

✓23 juin 2021 Réunion Règlement Local sur la Publicité Intercommunale (RLPI) dans le cadre du volet publicité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

✓28 juin 2021 Visite à GIROD Médias Morbier concernant les supports de publicité de la Commune.

✓Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné et pour le long terme.

Les objectifs sont définis par le code de l'urbanisme. C'est aussi un processus qui s'inscrit dans la durée et qui mobilise diverses forces vives d'un territoire : élus, acteurs institutionnels, société civile.

Le SCoT vise à définir un scénario de développement du territoire local et une stratégie à mettre en œuvre en cohérence avec tous les acteurs concernés.

Les politiques du SCoT contribuent à consolider deux composantes essentielles :

- Le territoire aménagé et urbanisé
- Le territoire protégé et préservé

Le SCoT regroupe l'ensemble du territoire des communautés de communes du Grand Pontarlier, du canton Montbenoît, d'Altitude 800 (Lever, Val d'Usiers), du Plateau Frasné-Drugeon ainsi que celle du Mont d'Or et des Deux Lacs.

L'objectif principal du SCoT est d'imaginer quel sera le Pays du Haut-Doubs à l'horizon 2040. Ses principaux domaines d'actions sont l'aménagement, l'habitat, l'économie et l'environnement.

Entre le 01 et le 08 juillet 2021 se sont tenus six ateliers pour le Scot où la commune était présente pour ces différentes rencontres.

✓Futur chantier "Eau Assainissement" des rues du Général de Gaulle et Champs joli : réunions préparatoires du 05 et 12 juillet 2021 + invitation aux riverains pour une réunion publique annoncée le 20/07/2021

✓ Lotissement De Giorgi : Champs Brenin 1 chantier de voirie à l'automne pour la 1<sup>ère</sup> tranche.

L'aménagement du Champs Brenin 2 débiterait à l'automne 2021.

✓Avancée des travaux au Château de Joux :

- la réfection des ponts levis est engagée et permettra un fonctionnement occasionnel,
- exposition temporaire d'un peintre suisse,
- chute de pierres sur la route d'accès.





## Décisions du Maire

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AD n° 131 sise « 7 rue Champ Toine » d'une contenance de 6a 08ca.
- AD n° 90 sise « 9 rue de la Grange » d'une contenance de 8a 15ca.
- AC n° 12 sise « 6 rue de Traverse » d'une contenance de 11a 43ca.

✓ Dans le cadre de l'abattage, façonnage, débardage de bois œuvre résineux dans la forêt communale de Houtaud dans des parcelles diverses, il y a lieu de passer un marché avec la société PETIT Damien pour les travaux suivants :

- Abattage / Façonnage de bois œuvre résineux pour un montant unitaire de 11.00€ /m<sup>3</sup>
- Débardage de bois œuvre résineux pour un montant unitaire de 10.00 €/m<sup>3</sup>

↳ Soit un montant total prévisionnel de 3 780.00 € pour une quantité prévisionnelle de 180 m<sup>3</sup>.

✓ Dans le cadre de l'opération relative à la sécurisation des abords de la chapelle de la Côte, il doit être procédé à la rénovation du parvis. Un marché est passé à cet effet avec VETTER – Le montant du marché s'élève à 12 751.20€ TTC

✓ Dans le cadre de l'entretien des marquages de la zone commerciale, un marché est conclu avec l'entreprise MARKOSOL. Le montant du marché s'élève 1 762.31 € TTC.

✓ Dans le cadre de l'entretien des marquages du village hors zone commerciale, un marché est conclu avec MARKOSOL pour un montant de 4 428.05 € TTC.

### Questions diverses

✓ Centre de soins infirmiers : lettre du 06 juillet 2021 adressée aux Maires des communes des secteurs de Pontarlier, Mouthe et Labergement. La situation des effectifs est alarmante sur les secteurs cités.

Mme Le Maire s'est rapprochée du Président de la CCGP pour envisager une action commune.

Réflexion sur une action possible en septembre à l'échelle de l'intercommunalité.

✓ Un moment convivial a été partagé avec l'équipe éducative, les représentants de l'association des parents d'élèves, des élèves de l'année d'arrivée (2006-2007) et de départ (2020-2021) pour la retraite de Mme Francine BARBE enseignante pendant 15 ans à l'école de HOUTAUD.

✓ Mercredi 01/09/2021, Le Conseil municipal recevra M. Patrick GENRE Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour aborder les sujets structurants de la CCGP.

✓ L'école et la Commune sont inscrits à la prochaine opération "Nettoyons la Nature" du 24, 25 et 26 septembre prochain.

✓ Des opérateurs contactent par courrier des propriétaires privés dans l'optique de la pose d'une antenne 5G sur la commune.

✓ La porte de la chapelle mériterait un coup de peinture pour l'entretien.



## INFO COMMUNALE



### ECOLE

La rentrée scolaire 2021-2022 se fera :  
Jeudi 02 Septembre 2021

Accueil	Horaire de classe	Horaire de sortie
8h10	<b>8h20 à 11h40</b>	11H40
13h20	<b>13h30 à 16h10</b>	16h10

### EAU Changement de procédé du traitement

Suite à de récentes remarques d'usagers Hostasiens concernant le goût et l'odeur de l'eau du robinet, nous vous communiquons quelques éléments d'explication.

La CCGP a entrepris des travaux de rénovation sur la station de production d'eau potable de Dommartin n°1 (qui alimente le village de Houtaud) afin de :

- mettre en place 2 pompes neuves fiabilisant la production en eau.

- mettre en place une double barrière de désinfection sur demande appuyée de l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- un réacteur ultraviolet correctement dimensionné assurant le traitement des parasites et bactéries.



· une chloration assurant le traitement des bactéries et des virus avec le taux de traitement minimum.

Ce principe permet de limiter au strict minimum la dose de chlore injectée dans le réseau d'eau potable car la désinfection est principalement assurée par le réacteur UV.

La mise en service a eu lieu le 20 juillet 2021 dans sa configuration finale.

A court terme, une ou deux semaines, la qualité gustative de l'eau peut se dégrader ponctuellement. En effet, l'effet rémanent du chlore dans les réseaux de distribution va désinfecter les conduites des réseaux communaux. Ce phénomène ne sera que local et limité dans le temps.

Pour atténuer plus rapidement ces désagréments, des purges ont été réalisées par le Syndicat des Eaux sur le réseau de distribution dès mardi 03/08 au matin.

A moyen terme la qualité de l'eau s'améliorera, les non conformités qui ont été relevées en particulier sur les communes de Dommartin et de Chaffois ne devraient plus avoir lieu.

La qualité gustative de l'eau reviendra à sa normale avec un résiduel de chlore limiter à son minimum.

Pour confirmer ces éléments, L'ARS a validé la qualité sanitaire de l'eau le 26/07 par une analyse complète. Une analyse complémentaire a également été réalisée par la CCGP le 03/08 en Mairie de Houtaud pour valider la conformité du taux de chlore résiduel dans l'eau (0,08 mg/l de chlore total).

*Information diffusée en temps réel sur PanneauPocket dès le 04/08/2021.*

**Taille Haies :** Pour respecter les cheminements piétonniers sur toute la largeur des trottoirs et ne pas nuire à la visibilité des automobilistes, il est rappelé que les haies en limite du domaine public ne doivent pas déborder des limites de propriété et ne pas excéder 2 m de hauteur.

Cette règle de limite de hauteur de 2 mètres s'applique également entre propriétés privées

### Feu ou brûlage de déchets et végétaux

Les feux pour la destruction de tout déchet sont **formellement interdits** en agglomération sous peine de verbalisation -



**BRUIT :** Travaux de bricolage, de jardinage et autres. Il est demandé de respecter votre voisinage, en organisant vos travaux durant les horaires fixés par arrêté préfectoral :

Du lundi au vendredi :

8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Cette limitation de bruit ne se limite pas aux seuls moteurs thermiques des tondeuses, mais sont concernées toutes les émissions de bruit intenses et/ou gênantes (moteurs électriques, travaux de bricolage bruyants).

**DECHETTERIE :** Horaire d'accès entre le 01 avril et jusqu' au 30 septembre :

- du lundi au samedi de 08h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h30,

- et le dimanche de 09h00 à 11h45.

La déchetterie est fermée les jours fériés.



**PANNEAUPOCKET**

Informe et Alerte les habitants

PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune.

Alertes et arrêtés de la Préfecture, alertes météo, coupures de réseau, travaux, date du conseil municipal, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, les Hostasiens restent connectés à l'actualité de leur commune.

La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

Une application simple et engagée 100% française.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes.

PanneauPocket est également disponible sur tablette ou depuis un ordinateur sur le site [www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com), afin d'être accessible par et pour tous.



Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants.

Depuis le 01/08/2021, la Mairie a créé un compte sur Panneau Pocket. Il vous suffit de taper et télécharger PanneauPocket dans votre « apple store » ou « android store ». Ensuite, vous allez rechercher sur l'application « Mairie Houtaud ». Vous le mettez ensuite dans vos favoris et vous recevrez une notification en temps réel pour chaque message diffusé, à condition d'avoir activé l'icône concerné.

### FILM DOCUMENTAIRE sur la guerre d'Algérie



## Mémoire d'Appelé

Hostasiens,  
Thibaut GARCIA 18 ans réalise un film documentaire sur la guerre d'Algérie d'après les souvenirs de son grand-père Gabriel FERREUX.

**Mercredi 25 Août 2021 à 20H00**  
Salle des Fêtes de HOUTAUD  
**Entrée libre**

Conformément aux annonces gouvernementales, l'accès à la salle des fêtes est soumis à l'application du pass sanitaire, à savoir présentation d'un *certificat de vaccination avec un schéma vaccinal complet* **OU** un *résultat négatif d'un test PCR ou antigénique de moins de 72h* **OU** une *attestation de rétablissement de la Covid-19 d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois*.



### FORUM DES ASSOCIATIONS



La Commune voudrait pouvoir organiser, en partenariat avec ses associations, un Forum des Associations le **Samedi 25 Septembre 2021** de 10h00 à 15h00 à la salle des fêtes de Houtaud.

Toutefois nous attendons les directives préfectorales en lien avec le Pass Sanitaire pour confirmer ou reporter ce temps de rencontre.



### L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

A l'issue du Forum, les membres du Conseil aimeraient pouvoir organiser un moment convivial le **Samedi 25 septembre 2021 à 16h00** pour accueillir les nouveaux habitants arrivés entre le 01 juin 2020 et le 30 aout 2021.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, venez nous rejoindre à la salle des fêtes de Houtaud.

Nous attendons les directives préfectorales en lien avec le Pass Sanitaire pour confirmer ou reporter ce temps de rencontre.

**Pour ces deux rencontres consultez PanneauPocket**



### GESTE DU MOIS

En écoutant les différentes prises de paroles, on se surprend à n'entendre qu'un discours de relance, de pouvoir d'achat, de consommation et de croissance. Ces discours sont basés sur le modèle déconnecté de l'ensemble des signes que nous envoie la planète ; épuisement des ressources, réchauffement climatique sans précédent, ...

Le bon sens nous demande de ralentir !

Réfléchir à un nouveau système préservant à la fois les hommes et la planète, au lieu de rester sur un système qui gaspille les ressources.

En effet, nous possédons tous un pouvoir bien plus grand que le pouvoir d'achat, c'est notre propre pouvoir de ne pas acheter...

Ne pas acheter des gadgets qui finissent à la poubelle, refuser de contribuer à l'enrichissement de groupes qui en plus ne paient pas d'impôts en France, refuser d'acheter des légumes qui parcourent des milliers de kms au profit de producteurs locaux.

La preuve que le refus d'acheter fait bouger les choses ; la mobilisation contre l'huile de palme a généré une modification de bon nombre de recettes de biscuits « sans huile de palme ».

Ne rêvons pas, ce n'est pas une volonté de développement durable qui est à la source de cela, mais bien une volonté de reconquérir des parts de



marché « vertes » ; peu importe la raison, ça fait avancer les choses !

Alors le geste du mois qui vous est proposé, c'est de vraiment réfléchir à vos achats en vous posant la question : Est-ce que j'en ai vraiment besoin ?

Est ce qu'il n'y a pas une autre alternative plus « durable » ?

Chaque petit geste compte.

Gardez votre esprit critique en essayant de ne pas trop succomber aux « sirènes de la société de consommation ».



Des millions de téléphones dorment au fond de nos tiroirs. Il est temps de les réveiller.

### RECYCLAGE CHALLENGE

du 01/09/2021 au 24/10/2021

Déposez votre ancien téléphone dans le collecteur situé à la Mairie.

L'association des maires ruraux du Doubs (AMR25) est partenaire d'ORANGE pour une opération de collectes d'anciens téléphones portables, tablettes, chargeurs ... Devenez acteur d'une filière responsable et solidaire de recyclage des mobiles en partenariat avec Emmaüs International.

Orange vous permet de leur donner une seconde vie au profit d'Emmaüs International.

25 000 mobiles collectés = 1 emploi créé en France

500 tonnes de déchets de mobiles collectés en Afrique sont recyclés en France depuis 2010.

Les bénéfices versés à Emmaüs International permettent de financer des ateliers de collecte en Afrique.



### PAROLE AUX ASSOCIATIONS

#### RETRAITE SPORTIVE HOSTASIENNE (RSH)

L'association Retraite Sportive Hostasienne organise chaque année ses activités hebdomadaires de septembre à juin en invitant toutes les personnes intéressées à rejoindre l'association pour la ou les activités de leur choix. Ces activités physiques sont proposées à tous les retraités avec pour objectif de

contribuer à la préservation du capital santé de chacun, tout en favorisant du lien social.

Chaque jeudi, hors période des vacances scolaires, la Retraite Sportive Hostasienne vous propose des séances de gymnastique, de Tai-chi, de marche nordique, de cyclotourisme et de raquettes à neige pour les périodes enneigées. Des randonnées pédestres vous seront également proposées le mardi selon les conditions météorologiques.

Pour obtenir tous les renseignements nécessaires et les inscriptions, nous vous invitons à vous rendre à l'une ou l'autre des 2 permanences qui auront lieu les :

**Jeudi 2 Septembre 2021 de 11 h à 12 h**

**Vendredi 3 Septembre 2021 de 17 h à 18 h**

Salle des associations à la Mairie de HOUTAUD

Pour les nouvelles adhésions, le montant de la cotisation est de 60 € par an, excepté pour les activités de Tai-chi pour lesquelles une majoration de 70 € par an est sollicitée.

Les adhérents de la saison 2020 / 2021 recevront spécifiquement une information par mail.

Sous réserve d'éventuelles nouvelles prescriptions sanitaires, la reprise des activités est programmée de la façon suivante :

✓ à partir du **jeudi 9 Septembre 2021** à la salle des fêtes de HOUTAUD

- Tai-chi de 9 h à 10 h

- Gymnastique de 10 h 15 à 11 h 15

✓ à partir du **jeudi 9 Septembre 2021** Rendez-vous à 13 h 30 sur le parking de la salle des fêtes pour les départs de la marche nordique

✓ à partir du **lundi 13 Septembre 13 h 45**, départ de la salle des fêtes pour les sorties en cyclotourisme

✓ La première randonnée pédestre est organisée le **mardi 14 Septembre 2021**

les horaires et l'organisation restant à préciser.

Il est également précisé que l'association RSH sera présente au forum des associations organisé par la commune de HOUTAUD le 25 septembre prochain à la salle des fêtes.

Les contacts :

Président Gérard ROGNON 0683035548

Secrétaire Jocelyne DUSSOUILLEZ 0678177782

